

Personnels à statut ouvrier de l'État

La CGT reçue par la fonction publique

Les organisations CGT regroupées dans un collectif interfédéral sur les ouvriers de l'État ont été reçues le lundi 27 mai par le cabinet du ministre de la Fonction publique.

Cette audience vient à la suite de la première entrevue du 14 janvier dernier dans laquelle la CGT avait déjà présenté la situation dans les ministères et établissements concernés.

À la suite des 16 000 signatures de la pétition unitaire exigeant la reprise des recrutements, il apparaissait nécessaire de demander au ministre de donner une réponse sur l'orientation que le présent gouvernement entend appliquer concernant les ouvriers de l'État. Tel était le sens des appels à l'action le 22 mai dernier.

Le point immédiatement soulevé a été celui de la reprise de l'embauche dès 2013 et de la fin du moratoire imposé partout. Tout en réaffirmant que la reprise de l'embauche permettrait notamment :

- l'arrêt des externalisations.
- le maintien des missions régaliennes et de service public.
- la pérennité du fonds spécial de pension.
- la garantie des déroulements de carrière.
- la reconnaissance des grilles salariales.
- la continuité de nos statuts.

Des annonces...

Les membres du cabinet ont notamment déclaré que :

- le ministre réaffirmait son choix de ne pas promouvoir l'externalisation.
- le ministre reconnaissait la place des ouvriers de l'État au regard de leurs spécificités techniques.
- la perspective était toujours d'engager une négociation avec les organisations syndicales sur le devenir statutaire des ouvriers de l'État.
- l'arbitrage sur ce dossier, dont la question cruciale de la reprise des embauches en 2013, revient au cabinet du premier ministre **qui est censé se prononcer d'ici une quinzaine de jours**.
- l'avenir du fonds spécial ferait partie des discussions générales à venir sur les retraites.

Pour la CGT, l'exigence immédiate de la reprise des embauches est plus que jamais d'actualité au regard des besoins opérationnels urgents pour de nombreux services (maintien en condition opérationnelle à la Défense, contrôle aérien à la DGAC, routes, maritimes et voies navigables au MEDDE, collecte et fabrication de l'information géographique ou forestière de base à l'IGN, mission d'entretien des matériels à la Police).

A contrario, l'obligation de ne plus recruter sous statut ouvrier de l'État à la Monnaie de Paris depuis janvier 2007 montre les difficultés de recrutements et de pérenniser des métiers et savoir-faire spécifiques.

Pour l'heure, force est de constater que si le discours du ministère se veut ouvert, pour autant le spectre d'une refonte complète de nos statuts dans le sens d'un statut unifié basé entre autre sur la mobilité ne saurait nous enthousiasmer s'il rime avec remise en cause du fonds spécial, remise en cause de nos salaires, remise en cause de nos déroulements de carrière et volonté de baisse significative des effectifs.

Seule la mobilisation des salariés a permis de faire avancer ce dossier. Il faut maintenir la pression auprès de chaque direction et à tous les niveaux.

Montreuil, le 29 mai 2013

